

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 MARS 2023

**OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL EN VUE DE FAIRE FACE A UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**
(12 MOIS MAXIMUM SUR UNE MÊME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS-ARTICLE L.332-23-1° DU CODE
GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

DE 2023- 012

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 35
Absents : 13
- dont ayant donné pouvoir : 12
Votants : 47
-dont « pour » : 37
-dont « contre » : 2
- Abstentions : 7
- Non participations : 1

Le vendredi 17 mars 2023 à 16h00,
le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli,
convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur
SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI -COLONNA Nicolette BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David CASAROMANI Marie Thérèse CIATTONI Michel	COGNETTI TURCHINI Catherine COGNETTI Vincent COSTA Jacques COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GIUDICELLI Jean	GUIDICELLI Mathieu NASICA Pierre NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSINI François ORSONI Pierre PASQUALINI Jean-Félix POLIDORI Michel	ROCCHI Ange Toussaint RENUCCI Franck SARGENTINI François SALVIANI Pierre Paul SOUSTRE Frédéric TADDEI Pierre VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	--	--	--

Absents avant donné pouvoir :

ALBERTINI Lucie (à Casanova David) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie)	ANTONIOTTI Serge (à Olmeta Pierre) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise) BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre)	GUIDICELLI Maria (Polidori Michel) LECA Jacques (à Soustre Frédéric) MARIANI Mathieu (à Venturini Simon)	MARTINETTI Antoine (à Filippi Jean François) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin) TOMASINI Jacques André (à Pasqualini Jean Félix) SALICETI Nicolas (à Acquaviva François)
---	---	--	--

Absents :

BERNARDI François Albert FRANCESCHETTI Bernard GIAMARCHI Jean Marc	LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Félix MORACCHINI Christian	PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Gilles RENUCCI Jean	ROSSI Alexandre SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine TAFANELLI Jean Baptiste
--	--	---	---

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

L'An Deux Mil vingt-trois, Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création de deux emplois non permanents d'agent de collecte, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial, conformément aux dispositions de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, pour une période de 12 mois.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Le Conseil Communautaire

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux,
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02B-200073138-20230317-2023-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président,
- de créer, deux emplois non permanents d'agents de collecte relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période de 12 mois,
- de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1^{er} échelon, échelle C1 du grade d'Adjoint Technique Territorial,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 17 mars 2023*

Le Président François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230317-2023-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

